

AFRIQUE DU SUD (ZA)

SOUTH AFRICAN CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY (SACCI)

P.O. Box 213 | Saxonwold 2132

Tél. : (27-11) 446 38 00 | Téléc. : (27-11) 86 528 17 46 ou 86 528 26 62

Site Web: www.sacci.org.za

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Le territoire douanier d'Afrique du Sud inclut le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland. Bien que ces pays appartiennent à la même union douanière, les titulaires de carnet doivent quitter les limites du territoire Sud-Africain avant d'y pénétrer.

ALBANIE (AL)

UNION OF CHAMBERS OF COMMERCE AND INDUSTRY OF ALBANIA (UCCIAL)

Bashkimi i Dhomave të Tregtisë dhe Industrisë së Shqipërisë

Rruga "Dervish Hima",

Rezidenca Ambasador 3, Kati 19, Ap.154

Tirana, Albanie

Tél.: (355) 69 22 50 910 | Téléc: (355) 4 224 7105

Site Web : <http://www.uccial.al>

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Les Carnets ATA ne sont pas acceptés ni pour les marchandises non accompagnées ni pour le trafic postal.

Tous les bureaux des douanes sont habilités à accepter les Carnets ATA aux heures normales d'ouverture.

ALGÉRIE (DZ)

CHAMBRE ALGÉRIENNE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Palais consulaire | 6, rue Amilcar Cabral | PO Box 100 | Alger
Tél. : (213-21) 96 77 77 - 96 66 66 | Téléc. : (213-21) 96 70 70 - 96 99 99
Site web: www.caci.dz

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Les autorités douanières algériennes autorisent les marchandises temporairement importées à rester sur leur territoire pendant six mois seulement. Si une prolongation du séjour est nécessaire et afin d'éviter les pénalités, vous devez faire une demande de prolongation ou réexporter les marchandises avant l'expiration du délai de six mois.

Le matériel professionnel exclu des dispositions de l'Article 1.3 de l'Annexe B2 de la Convention d'Istanbul/Convention comprend:

- **le matériel destiné à être utilisé pour la fabrication industrielle ou le conditionnement de marchandises.** Ces exclusions ne touchent pas, par exemple, le matériel nécessaire au montage d'une machine ou d'une installation qui a été importée, pour les nécessités du transport, à l'état démonté.
- **le matériel destiné à être utilisé pour l'exploitation de ressources naturelles,** à l'exception de l'outillage à main qui doit bénéficier de l'admission temporaire.
- **le matériel destiné à être utilisé pour la construction, la réparation ou l'entretien d'immeubles,** à l'exception de l'outillage à main qui doit bénéficier de l'admission temporaire.
- **le matériel destiné à être utilisé pour l'exécution de travaux de terrassement et travaux similaires,** à l'exception de l'outillage à main qui doit bénéficier de l'admission temporaire. L'expression "travaux similaires" couvre les projets généralement dénommés de travaux publics tels que la construction, la réparation ou l'entretien de barrages, d'ouvrages de distribution de gaz ou d'eau, de ponts, d'installations portuaires, de routes, de canaux ou de tunnels.

ALLEMAGNE (DE)

ASSOCIATION DES CHAMBRES D'INDUSTRIE ET DE COMMERCE ALLEMANDES

D-11052 Berlin | Breite Strasse 29 – D-10178 Berlin

Tél. : (49-30) 203 08 23 22-21 | Téléc. : (49-30) 203 08 523 22

Site Web : www.dihk.de

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour éviter de payer les droits et taxes **intégralement**, veuillez assurer que les marchandises sont réexportées **au plus tard** à la date « **finale de réexportation** » de la boîte 2 de la vignette d'importation appropriée.

S'il n'est pas possible de réexporter les marchandises selon para. 1, il est possible qu'Allemagne permettra le transfert de marchandise d'un carnet à un autre ou permettra cautionnement d'importation temporaire. Dans les deux cas, les transferts de marchandises doivent être faits avant l'expiration du carnet et/ou avant la date assignée à l'entrée sur la vignette, no. 2.

ANDORRE (AD)

CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DES SERVICES D'ANDORRE

C/Prat de la Creu | 8, édif. Le Mans, Desp. 204-205 | AD 500 Andorra la Vella

Tél. : (376) 80 92 92 | Téléc. : (376) 80 92 93

Site Web : www.ccis.ad

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

AUSTRALIE (AU)

Chambre des employeurs victoriens de Commerce et d'Industrie (VECCI)

486, rue Albert - Melbourne Est VIC 3002 | G.P.O. Box 4352 - Melbourne VIC 3001

Bureau : 2 eme étage, 150 Rue Collins - Melbourne, VC 3000

Tél. : (61-3) 8662 5380 | Téléc. : (61-3) 8662 5201

Site Web: www.victorianchamber.com.au

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

L'autorisation de transférer les marchandises à un nouveau carnet doit être demandée (via le formulaire B257) à la Chambre des employeurs victoriens de Commerce et d'Industrie avant l'échéance du Carnet.

Il est important de noter que, bien que les marchandises commerciales non accompagnées soient acceptées en Australie, les biens en vertu de la Convention de matériel professionnel doivent être accompagnés d'un représentant (un expert technique) du titulaire du carnet.

Les véhicules utilisés à des fins de R-D, de testage et d'évaluation ne peuvent être admis sous la couverture d'un Carnet. Avant l'importation il est recommandé de vérifier auprès des autorités douanières australiennes, puisqu'il existe certaines considérations spéciales lors de l'importation des véhicules.

Pour une liste des bureaux des douanes autorisées à traiter les Carnets ATA pendant les heures d'ouverture, veuillez communiquer avec votre représentant de Carnet.

AUTRICHE (AT)

AUSTRIAN FEDERAL ECONOMIC CHAMBER

Weidner Hauptstrasse 63 | P.O. 197 | A-1045 Vienna

Tél. : 43 (0) 5 90 900 4412 / 4458 | Téléc. : 43 (0) 5 90 900 114412

Site Web: www.wko.at/carnet

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

BAHREÏN (BH), ROYAUME DE

BAHRAIN CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY

P.O. Box 248

Manama, Kingdom of Bahrain

Tél.: (+973) 17380 / 17380 02 | Téléc.: (+973) 17380 123 / 17380 121 / 17380 130

Site web : www.bcci.bh

Accepte les Carnets ATA pour:

Expositions et foires

Mise en garde:

Les autorités douanières de Bahreïn autorisent les marchandises temporairement importées à rester sur leur territoire pendant six mois seulement. Cette période peut être prolongée pourvu que la demande de prolongation soit accordée par le port d'entrée avant l'expiration de la période de six mois.

Bahreïn n'accepte pas des envois partiels ou divisés. Les Carnets ATA ne sont pas aussi acceptés ni pour le trafic postal ni pour les marchandises non accompagnées.

Les heures d'ouverture du bureau des douanes à l'aéroport de Bahreïn sont :

Samedi à Jeudi : 7.00 - 19.00

Si vous voyagez en avion, veuillez planifier en conséquence.

Des amendes, égales à trois fois la valeur des marchandises, sont imposés si les marchandises ne sont pas réexportées parce qu'elles ont été vendues, données, perdues, volées détruites ou autres raisons.

Les affaires douanières doivent être informées de toutes les marchandises du carnet ATA qui ne sont pas réexportées dans les délais prescrits. Toute communication doit faire référence au numéro du carnet.

Ministère de l'Intérieur - Affaires douanières

P.O. Box: 15, Manama

Kingdom of Bahrain

Tél.: (+973)17359797 - Téléc.: (+973)1 7359748

BELARUS (BY)

BELARUSIAN CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY

ul. Kommunisticheskaya 11 | 220029 Minsk

Tél : (375) 17 290 72 49 | Téléc. (375) 17 290 72 48 or 17 237 71 86

Site Web : www.cci.by

Accepte les Carnets ATA pour:

Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Les marchandises sous couvert de Carnets ATA peuvent être transférées uniquement par le titulaire du Carnet lui-même ou son représentant. Conformément à cette règle, le transfert de marchandises non accompagnées est possible si le transporteur a en sa possession des documents qui attestent de son mandat.

Pour une liste des bureaux des douanes autorisées à traiter les Carnets ATA, veuillez communiquer avec votre représentant de Carnet.

BELGIQUE (BE)

FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE BELGES (BELGIAN CHAMBERS)

Rue Belliard 2, Box 7 | B-1040 Bruxelles

Tél. : (32-2) 209 05 50

Site Web : www.belgianchambers.be

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

BOSNIE - HERZÉGOVINE (BA)

FOREIGN TRADE CHAMBER OF BOSNIA AND HERZEGOVINA

Branislava Durdeva 10 | 71000 Sarajevo

Tél. : (387) 33 566 195 | Téléc. : (387) 33 214 292

Site Web: www.komorabih.ba/

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Les Carnets ATA ne sont pas acceptés pour le trafic postal ni pour les marchandises non accompagnées.

Pour une liste des bureaux des douanes autorisées à traiter les Carnets ATA pendant les heures d'ouverture, veuillez communiquer avec votre représentant de Carnet.

BOTSWANA (BW)

SOUTH AFRICAN CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY (SACCI)

P.O. Box 213 | Saxonwold 2132

Tél. : (27-11) 446 38 00 | Téléc. : (27-11) 86 528 17 46 ou 86 528 2662 ou 11 446 38 04

Site Web: www.sacci.org.za

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux | Expositions et foires | Matériel professionnel

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

BRÉSIL (BRA)

Confederação Nacional da Indústria (National Confederation of Industry)

SBN Quadra 1 | Bloco C, Ed. Roberto Simonsen, 12º Andar | Brasília-DF-CEP:70040-903
Tél.: +55(61) 3317-9453 or +55 (61) 3317-9286 | Téléc.: +55 (61) 3317-9994
Site Web: www.portaldaindustria.org.br

Accepte les Carnets ATA pour:

Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Les Carnets ATA sont acceptés pour les marchandises non accompagnées. Dans ce cas, les Carnets ATA doivent être accompagnés par un connaissance aérien/bordereau de transport aérien.

Les carnets ATA sont acceptés pour les marchandises transportées sous forme de fret / cargaison et pour les marchandises transportées par le voyageur (marchandises transportées ou enregistrées par le voyageur)

Pour les marchandises transportées sous forme de fret, les directives sur les procédures de transit sont énoncées dans des réglementations brésiliennes spécifiques disponibles en anglais dans l'instruction normative n° 1639 du RFB, 10 mai 2016 (avec les modifications de l'instruction normative n° 1727 et normative Instruction n° 1763):

https://gallery.mailchimp.com/e0779a4652a072a01f6eae709/files/047d0aa8-ceef-470e-adfc-76ffc3c5cc4b/RFB_InstrucaoNormativa1639_Multivigente_Ingles.pdf

Instruction Normative RFB n° 1657, 29 août 2016 (avec modifications de l'Instruction Normative n° 1727)

Pour que les carnets soient déclarés au Brésil par un courtier / représentant autre que le titulaire du carnet ou le (s) représentant (s) figurant dans la case B du carnet, veuillez suivre les directives sur le modèle de procuration (PoA) produites par le ministère brésilien des Affaires étrangères.

https://gallery.mailchimp.com/e0779a4652a072a01f6eae709/files/6910b4d8-9016-4c70-bc23-b8d8d26edd8a/MRE_PowersofAttorney.pdf

Les Carnets ATA **ne sont pas acceptés** pour le trafic postal.

Les Carnets ATA sont acceptés par tous les bureaux de douanes pendant leurs heures d'ouverture, de 7 h 30 à 18 h.

La Chambre de commerce du Canada recommande aux utilisateurs du Carnet ATA d'avoir une copie de la loi douanière brésilienne 1639 (en portugais) afin de faciliter le passage aux douanes.

[Version en portugais](#) | [Version en anglais](#)

BULGARIE (BG)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BULGARIE

9, rue Iskar | Sofia 1058

Tél. : (359-2) 8117 551 / 8117 406 / 988 45 05 | Téléc. : (359-2) 987 32 09

Site Web : www.bcci.bg

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

CEUTA

CONSEJO SUPERIO DE LAS CÀMARAS OFICIALES DE COMERCIO, INDUSTRIA Y MAVEGACIÒN DE ESPAÑA

Ribera del Loria 12 | 28042 Madrid

Tél. : (34-1) 590 6900 | Téléc. : (34-1) 590 6959 ou 590 6910

Site Web: www.plancameral.org

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

CHILI (CL)

CHAMBRE DE COMMERCE DE SANTIAGO

Monjitas 392, piso 1 | Santiago

Tél. : (56-2) 360 70 49 | Téléc. : (56-2) 632 98 97

Site Web: www.ccs.cl

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Les Carnets ATA ne sont pas acceptés pour les marchandises non accompagnées.

Si vous voyagez avec du matériel professionnel, comme prévu à l'annexe B.2 de la Convention de l'OMD relative à l'admission temporaire, il est important de vérifier directement auprès des autorités chiliennes si un carnet ATA est un moyen d'importation acceptable car il ya des restrictions, en particulier si ces biens généreront des revenus pendant le séjour au Chili. Cela peut également s'appliquer à l'équipement «d'essai».

Tous les bureaux de douane chiliens acceptent les Carnets ATA aux heures normales d'ouverture.

CHINE (CN)

CHINA COUNCIL FOR THE PROMOTION OF INTERNATIONAL TRADE (CCPIT)/ CHINA CHAMBER OF INTERNATIONAL COMMERCE (CCOIC)

CCOIC Building, 3^{ème} étage | 2 Huapichang Hutong, Xicheng District | Beijing 100035
Tél. : (86-10) 8221 7037 / 7076 / 7038 / 7077 | Téléc. : (86-10) 6808 0330 / 8221 / 7099
Site Web: atachina.org

Accepte les Carnets ATA pour:

Expositions et foires, Échantillons commerciaux, Matériel professionnel

Mise en garde:

Notification officielle des douanes chinoises acceptant les trois catégories d'usage.

Les autorités douanières chinoises acceptent les carnets ATA sous utilisation d'articles de sport à partir du 1er janvier 2020. Les articles de sport et autres articles à utiliser durant les compétitions ou manifestations sportives ou pour la formation peuvent être dédouanés sous les carnets ATA.

A partir du 9 janvier 2019, les carnets ne sont plus limités à six mois. La date finale de réexportation sera la même que la date d'expiration du carnet.

Cette règle s'applique aux carnets ATA qui sont présentés aux douanes chinoises après le 13 janvier 2019. Cette règle ne s'applique pas automatiquement aux carnets qui sont entrés avant le 13 janvier 2019. Les détenteurs d'un carnet doivent respecter le délai fixé par les douanes à l'importation afin d'éviter des pénalités financières.

Le document justificatif requis varie selon les différents usages :

- Expositions et foires : copie du formulaire d'inscription à l'exposition (le plus efficace), copie de la lettre de confirmation du stand d'exposition / facture, etc.
- Matériel professionnel : lettre d'approbation du ministère concerné (le cas échéant), contrat / entente (indiquant le nom du détenteur du carnet et les détails de l'activité), etc.
- Échantillons commerciaux : lettre d'approbation émise par le ministère concerné (le cas échéant), ou contrat / entente (indiquant le nom du détenteur du carnet et les détails de l'activité), etc.

Les Carnets ATA destinés pour la Chine doivent être complétés en anglais et être accompagnés d'une traduction de la liste générale dans la langue officielle du pays.

Le dédouanement des marchandises non accompagnées en vertu d'un Carnet ATA devra se faire à l'entrée et à la sortie du territoire des douanes chinoises par un agent agréé ou une société autorisée à accomplir ces activités par les autorités douanières chinoises.

Pour les marchandises expédiées par fret, les courtiers doivent communiquer avec le CCPIT / CCOIC afin de procéder à l'enregistrement électronique des marchandises avant de les déclarer aux douanes chinoises. Pour les marchandises accompagnées, les titulaires peuvent en premier lieu procéder à la vérification des documents par les douanes chinoises, puis passer à l'CCPIT / CCOIC pour l'enregistrement électronique dans les trois jours ouvrables suivant la vérification. Les numéros de téléphone de contact des deux succursales situées à Beijing (Terminal 3 et le Terminal 2) sont les suivants : 86-10-64595422 64530430.

La permission des douanes doit être obtenue avant de procéder à l'importation temporaire de véhicules usagés.

À partir du 1^{er} octobre 2014, seuls les items destinés à être exposés dans une exposition ou foire publique seront acceptés; les biens à être exposés dans les magasins ne seront plus acceptés. Une lettre d'invitation de l'organisateur de l'exposition ou de la foire doit être présentée avec le Carnet ATA.

CHYPRE (CY)

CYPRUS CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY

Chamber Building, 38 Grivas Digenis Ave | 3 Deligiorgis Street | P.O. Box 1455 | Nicosia

Tél. : (357-2) 288 98 00 | Téléc. : (357-2) 266 90 48

Site Web: www.ccci.org.cy/

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

CORÉE (KR) (du sud)

KOREA CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY

1st Floor of KCCI Building | 39, Sejongdaero, Jung-gu | Seoul 04513

Tél. : (82-2) 6050 3335/3303 | Téléc. : (82-2) 6050 3319

Site Web: <http://cert.korcham.net/english>

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Durée de séjour des marchandises limitée de trois à six mois. Vérifiez le numéro 2, Date finale, sur la vignette d'importation pour déterminer la date de réexportation des marchandises. Si la période doit être prolongée, le détenteur du carnet doit demander l'autorisation des douanes étrangères avant la date de réexportation fixée.

Veuillez communiquer avec votre représentant de Carnet afin d'obtenir le formulaire de demande de prolongation du Carnet.

Consultez le site des douanes de la Corée à: <http://english.customs.go.kr/>

CORSE

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

2, rue Adolphe Jullien | 75001 Paris | France

Tél. : (33-1) 55 65 30 14 ou 55 65 36 03 | Téléc. : (33-1) 42 36 60 92

Site Web: www.ccip.fr/formint

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

CÔTE D'IVOIRE (CI)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CÔTE D'IVOIRE

01 Boîte Postale 1399 | Abidjan 01

Tél. : (225) 20 33 16 00 / 20 30 97 38 | Téléc. : (225) 20 32 39 42

Site Web : www.cci.ci

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

CROATIE (HR)

CROATIAN CHAMBER OF ECONOMY

Roseveltov trg 2 | P.O. Box 630 | 10002 Zagreb

Tél. : (385-1) 4606 703 ou 781 ou 767 | Téléc. : (385-1) 4606 782

Site Web: www.hgk.hr

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Le Carnet ATA **n'est pas autorisé** pour les marchandises non accompagnées.

Tous les bureaux de douanes sont habilités à accepter les Carnets ATA aux heures normales d'ouverture. Pourtant, l'utilisation des carnets ATA n'est pas autorisée dans le corridor de Neum. Le transit des marchandises en provenance de Bosnie-Herzégovine à la Croatie doit être effectué dans un document T2L.

DANEMARK (DK)

DANISH CHAMBER OF COMMERCE

PAKHUS 13 | Nordhavns­gade 4 | 8000 Aarhus C

Tél. : (45) 33 74 60 00 | Téléc. : (45) 72 25 55 49

Site Web: www.danskerhverv.dk

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

La Chambre de commerce du Danemark à été autorisée à émettre les carnets ATA au nom des Iles Faroe.

ÉMIRATS ARABES UNIS (AE)

DUBAI CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY

P.O. Box 1457 | Dubai

Tél: (971) 4 202 84 14 | Téléc.: (971) 4 202 82 04

Site Web : www.dubaichamber.com

Accepte les Carnets ATA pour:

Expositions et foires

Mise en garde:

Les Carnets ATA seront acceptés aux Émirats Arabes Unis par les bureaux de douane suivants d'Abu Dhabi et de Dubaï :

- Abu Dhabi - Port Zayed
- Abu Dhabi - International Airport
- Abu Dhabi - Port Khalifa
- Dubai - Jebel Ali Port
- Dubai International Airport1
- Al-Maktoum International Airport

Localisation, contact des bureaux de douane à Dubai Aéroport International :

- Terminal 1 : Hall des arrivées, bureau d'inspection et bureau Gold
Contact: Tél: + 971 4 4176847 ou + 971 4 4176839
- Terminal 2 : Hall des arrivées, bureau d'inspection
Contact: Tél: + 971 4 4176602ou + 971 4 4176607
- Terminal 3 : Section des arrivées, Hall no.4 près de la boutique hors taxe & le bureau Marhaba
Contact: Tél: + 971 4 4176812ou + 971 4 4176813

Les Carnets ATA ne sont pas acceptés ni pour les envois divisés.

Les droits et taxes à l'importation (y compris de sévères pénalités éventuelles) seront imposés sur les marchandises ne pouvant être réexportées parce qu'elles ont été réexportées plus tard que la date finale stipulée par les douanes. Les détenteurs doivent présenter leurs carnets aux douanes pour vérification à la réexportation. Faute de présenter les carnets peut aussi être cause de sévères pénalités.

Les Douanes peuvent être notifiées, si les marchandises ne seraient pas réexportées, à l'adresse suivante :

Autorité Douanière Fédérale | P.O. Box 111333 | Dubaï (EAU)

Tél.: (971) 4 311 99 00 | Téléc.: (971) 4 393 01 99

ESPAGNE (ES)

CÀMARA DE COMERCIO DE ESPAÑA

Ribera del Loria 12 | 28042 Madrid

Tél. : (34-91) 590 69 14 | Téléc. : (34-91) 590 69 59 / (34-91) 590 69 10

Site Web: www.camara.es

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Le système du Carnet ATA est applicable dans le territoire douanier composé de l'Espagne continentale, les Baléares et les îles Canaries, à l'exception de Ceuta et Melilla.

ESTONIE (EE)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'ESTONIE

Toom-Kooli 17 | 10130 Tallinn

Tél. : (372) 6040 060 / 6040 077 | Téléc. : (372) 6040 061

Site Web: www.koda.ee

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

ÉTATS-UNIS (US)

UNITED STATES COUNCIL FOR INTERNATIONAL BUSINESS

1212 Avenue of the Americas | New York, NY 10036

Tél: (1-212) 354 4480 | Téléc. : (1-212) 944 0012

Web Site: www.uscib.org

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour que la marchandise soit visée par l'ALENA, il faut faire une déclaration à l'aide du certificat d'origine de l'ALENA au moment de l'importation.

Voyez à ce que la souche de réexportation soit validée au départ des États-Unis à la date d'expiration du carnet ou avant. Toute défaillance occasionnera des droits de régularisation de 50 \$ US à chaque entrée.

Pour de plus amples information, veuillez consulter les directives émises par les douanes américaines CBP No. 3280 -013B à www.cbp.gov (Allez à « Trade » puis 'Legal Decisions/Publications) relatives à l'acceptation des carnets ATA.

Pas tous les ports douaniers américains ont des agents 24 heures par jour. Pour vous assurer qu'un agent est disponible pour valider le carnet au moment de votre départ, veuillez consulter le site Web des douanes américaines, y compris les heures d'ouverture. (Allez à <https://www.cbp.gov/contact/ports>.)

À compter du 12 septembre 2014, les carnets ATA sont exemptés de la déclaration de l'exportation électronique (Allez à <https://www.uscib.org/new-foreign-trade-regulations-impact-atacarnet-ud-4683/>).

Pour les marchandises voyageant avec le titulaire du Carnet comme bagage enregistré directement à destination d'un pays étranger, le Carnet peut être validé / estampillé au port national initial, même si le titulaire change de vol dans un autre port avant de quitter les États-Unis.

Des renseignements supplémentaires à ce sujet sont disponibles sur le site de l'USCIB : <https://www.uscib.org/ata-carnet-faqs-ud-1675/> (Question n ° 7 - Utilisation d'un carnet étranger aux États-Unis).

Le cannabis est une drogue de l'annexe I en vertu de la Loi fédérale sur les substances contrôlées de 1970. L'utilisation, la vente et la possession de toutes formes de cannabis aux États-Unis sont illégales selon la loi fédérale. L'engagement dans l'industrie du cannabis légale au Canada pourrait entraîner le refus de votre entrée. Le titulaire du carnet assume l'entière responsabilité de tout problème pouvant survenir à une frontière concernant la raison de sa visite, la nature de ses investissements, ainsi que de tout usage personnel antérieur et actuel du cannabis et de ses produits.

FINLANDE (FI)

CHAMBRE DE COMMERCE CENTRALE DE FINLANDE

P.O. Box 1000 | World Trade Centre Helsinki | Aleksanterinkatu 17 | FIN-00101 Helsinki

Tél. : (358-9) 4242 6200 | Téléc. : (358) 40 450 6801

Site Web: www.chamber.fi

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

FRANCE (FR)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS ILE-DE-FRANCE

2, rue de Viarmes | 75040 Paris Cedex 01

Tél. : (33-1) 55 65 36 21 | Téléc. : (33-1) 55 65 36 18

Site Web: <http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/international/admission-temporaire>

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Le territoire des douanes françaises comprend ce qui suit:

- France métropolitaine y compris les zones franches du pays de Gex et de la Haute-Savoie
- Corse
- Principauté de Monaco. (Même si Monaco est une cité-État indépendante et souveraine, elle constitue une seule entité fiscale avec la France pour ce qui est de la TVA.)
- Départements et régions d'outre-mer (DROM/COM): Guyane française, Guadeloupe; Martinique et La Réunion
- Pays d'outre-mer : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française
- Collectivités d'outre-mer (COM) : Saint-Pierre-et-Miquelon, île de Saint-Martin, Mayotte, île de Saint-Barthélemy, Wallis-et-Futuna
- Domaine de l'État : Juan de Nova, île de Clipperton, Bassas da India, îles Malgaches Glorieuses, Europa, île Tromelin
- Collectivités d'outre-mer (COM) : île de la Nouvelle-Amsterdam, île Saint-Paul, îles Crozet, îles Kerguelen, île Adélie.

Les carnets ATA sont acceptés dans tous les territoires susmentionnés. Cependant, dans le cas des importations définitives, les autorités douanières de ces territoires exigeront le paiement d'un « octroi de mer ». En outre, un ensemble de formulaires blancs est exigé pour chaque destination en cas de voyages multiples.

Les douanes pourraient exiger une traduction en français lorsque les Carnets ATA sont remplis dans une autre langue.

Les détenteurs des carnets qui voyagent avec des échantillons de bijoux et / ou des pierres précieuses peuvent être tenus de transit aux bureaux où les inspecteurs des douanes françaises formés à évaluer des bijoux et / ou des rocailles sont situés. Ces inspecteurs sont rarement disponibles dans les aéroports et leurs bureaux sont fermés le week-end; donc veuillez planifier en conséquence. Veuillez également vous assurer que les carnets aient un nombre suffisant des feuilles de transit.

GIBRALTAR (GI)

GIBRALTAR CHAMBER OF COMMERCE

Water gate House, 2/6, Casemates | P.O. Box 29

Tél. : (350) 200 78 376 | Téléc. : (350) 200 78 403

Site Web: www.gibraltarchamberofcommerce.com

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

GRÈCE (GR)

ATHENS CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY

7 Akadimias Street | Athens 106 71

Tél. : (302-10) 338 22 54 - 361 92 41 | Téléc. : (302-10) 362 46 43 - 338 23 78

Site Web: www.acci.gr

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale

Consultez le site des douanes grèques : <http://www.mfa.gr/>

GUADELOUPE (GP)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

2 rue de Viarmes | 75040 Paris Cedex 01

Tél. : (33-1) 55 65 36 21 | Téléc. : (33-1) 55 65 36 18

Site Web: <http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/international/admission-temporaire>

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

GUERNSEY (BAILIWICK OF)

LONDON CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY

33 Queen Street | London EC4R 1AP

Tél. : (44-207) 248 4444 | Téléc. : (44-207) 203 1891

Site Web: www.londonchamber.co.uk

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

GUYANNE FRANÇAISE (GF)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

2, rue Adolphe Jullien | 75001 Paris | France

Tél. : (33-1) 55 65 30 14 ou 55 65 36 03 | Téléc. : (33-1) 42 36 60 92

Site Web: www.ccip.fr/formint

Accepte les Carnets ATA pour:

Accepte les Carnets ATA, Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

HONG-KONG (HK)

THE HONG KONG GENERAL CHAMBER OF COMMERCE

22/F United Centre | 95 Queensway | Admiralty, Hong Kong

Tel: (852) 2823 1275 | Fax: (852) 2110 9484

Site Web: www.chamber.org.hk

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

HONGRIE (HU)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE HONGRIE

1054 Budapest | Szabadság tér 7

Tél. : (36-1) 474 51 55 | Téléc. : (36-1) 474 51 59

Site Web: www.mkik.hu/eng/index.htm

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Avant d'importer des animaux vivants couverts par le carnet ATA (principalement des chevaux), il est conseillé de vérifier auprès des douanes hongroises s'ils seront autorisés à être importés uniquement dans le cadre de **compétitions, présentations** ou **expositions**. Les autorités douanières hongroises peuvent refuser l'importation d'animaux vivants en Hongrie dans le but de les garder et les entraîner, ou dans le but de les garder et les entraîner à des fins de reproduction.

ÎLE DE ST. PIERRE ET MIQUELON

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

2 rue de Viarmes | 75040 Paris Cedex 01

Tél. : (33-1) 55 65 36 21 | Téléc. : (33-1) 55 65 36 18

Site Web: <http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/international/admission-temporaire>

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

ÎLE MAURICE (MU)

THE MAURITIUS CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY

2nd Floor, Anglo Mauritius

6 Adolphe de Plevitz, St. Port Louis

Tél. : (230) 203 48 30 | Téléc. : (230) 208 00 76

Site Web: www.mcci.org

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Les douanes acceptent les bijoux couverts par un Carnet ATA au cas par cas sous réserve des conditions suivantes :

- seuls les bijoux d'usines, d'organismes et de sociétés réputés et reconnus sont autorisés, et ce, uniquement à des fins d'exposition (l'importation de bijoux à des fins commerciales n'est pas acceptée).
- les articles doivent être emballés individuellement et placés dans une boîte comportant une étiquette de référence et le prix (faciles à identifier et à cataloguer);
- l'autorisation des autorités douanières est requise (seules les importations à court terme sont envisagées).

ÎLES BALÉARES

**CONSEJO SUPERIO DE LAS CÀMARAS OFICIALES DE COMERCIO, INDUSTRIA Y
MAVEGACIÒN DE ESPAÑA**

Ribera del Loria 12 | 28042 Madrid

Tél. : (34-1) 590 6900 | Téléc. : (34-1) 590 6959 ou 590 6910

Site Web: www.plancameral.org

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

ÎLES CANARIES

**CONSEJO SUPERIO DE LAS CÀMARAS OFICIALES DE COMERCIO, INDUSTRIA Y
MAVEGACIÒN DE ESPAÑA**

Ribera del Loria 12 | 28042 Madrid

Tél. : (34-1) 590 6900 | Téléc. : (34-1) 590 6959 ou 590 6910

Site Web: www.plancameral.org

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

ÎLES WALLIS ET FUTUNA

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

2 rue de Viarmes | 75040 Paris Cedex 01

Tél. : (33-1) 55 65 36 21 | Téléc. : (33-1) 55 65 36 18

Site Web : <http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/international/admission-temporaire>

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

INDE (IN)

FEDERATION OF INDIAN CHAMBERS OF COMMERCE AND INDUSTRY (FICCI)

Federation House, Tansen Marg | New Delhi 110-001

Tél. :(91-11) 2373 8760 - 70 (11 lines) | Téléc: (91-11) 2332 0714 - 2372 1504

Site Web: www.ficci.com | www.atacarnet.in

Accepte les Carnets ATA pour:

Expositions et foires, Équipements professionnels <http://www.cbec.gov.in/Customs-Notifications>

Mise en garde:

À compter du 18 janvier 2018, l'Inde accepte les Carnets pour les équipements professionnels. Veuillez cliquer [ici](#) pour plus des détails. Le délai de séjour sur le territoire douanier indien ne doit pas excéder 2 mois après la date d'importation. Une prolongation de deux mois est possible.

Les carnets ATA pour les admissions temporaires en Inde peuvent être utilisés pour les marchandises destinées à une conférence ou un congrès organisé par n'importe quelle société ou organisation.

Il est conseillé que les titulaires d'un Carnet ATA prenant part à des événements privés en Inde sont tenus de présenter l'invitation au bureau de douane au moment où ils présentent le Carnet ATA et les marchandises aux fins de dédouanement.

La liste courante des bureaux douaniers autorisés à manipuler les carnets ATA (Lundi au vendredi de 10 h à 17 h) consiste de :

1. New Delhi (National Capital Territory of Delhi – North India)
2. Mumbai (Maharashtra – West India)
3. Chennai (Tamil Nadu – South India)
4. Kolkata (West Bengal – East India)
5. Cochin (Kerala – South India)
6. Bangalore (Karnataka – South India)
7. Ahmedabad (Gujarat – West India)
8. Hyderabad – ICD (Andhra Pradesh – South India)
9. Dadri -Noida – ICD (Uttar Pradesh – North India)
10. Goa Airport – ICD (South India)
11. Jaipur (Rajasthan – Northern India)

Les marchandises doivent être réexportées dans les six mois suivant la date d'importation en Inde. Si les articles doivent rester en Inde au-delà de la période de six mois, et afin d'éviter des amendes sévères et paiement de droits de douane, il est fortement conseillé que les titulaire de Carnet obtiennent l'autorisation du bureau d'importation des douanes avant l'expiration de la période de six mois. Une prolongation au-delà d'une année n'est pas autorisée.

Si une cargaison est une source de préoccupation, les douanes indiennes vont demander une lettre de garantie de FICCI. Cela résultera le paiement d'un frais d'administration de 1200Rs (février '14).

INDONÉSIE (ID)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'INDONÉSIE (KADIN Indonésie)

Menara KADIN Indonesia, 3rd Floor | Jl. H. R. Rasuna Said Blok X-5 Kav. 2-3 | Kuningan 12950

Tel: + 62-21-527 44 84-85 | Fax: + 62-21-527 43 32-32

Web Site: www.kadin-indonesia.or.id

www.kadin.id

Accepte les Carnets ATA pour:

Expositions et foires | Matériel professionnel

Mise en garde:

Les Carnets ATA sont acceptés par tous les bureaux de douanes pendant leurs horaires d'ouverture, à savoir de 7.30 à 17.00; et

Les bureaux de douane suivants sont ouverts 24 heures sur 24:

- Kantor Pelayanan Utama Bea dan Cukai Tipe A Tanjung Priok, Jakarta
(Bureau de douane Type A de Tanjung Priok, Jakarta)
- Kantor Pengawasan dan Pelayanan Bea dan Cukai, Tipe Madya Pabean Soekamo-Hatta, Tangerang, Banten, Indonesia
(Bureau de douane intermédiaire de Soekarno-Hatta, Tangerang, Banten)

Les droits et taxes à l'importation (y compris de sévères pénalités éventuelles) seront imposés sur les marchandises ne pouvant être réexportées parce qu'elles ont été réexportées plus tard que la date finale stipulée par les douanes.

IRAN (IR)

IRAN CHAMBER OF COMMERCE, INDUSTRIES AND MINES (ICCIM)

254, Taleghani Ave | Tehran 15814

Tél. : (98-21) 857 32061 | Téléc. : (98-21) 888 10540

Site Web : www.iccimtir.org

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Les représentants nommés par les titulaires de carnets ATA pour s'occuper des modalités de leur admission temporaire en Iran doivent être membres de l'organisme garant national d'Iran et être présentés aux douanes. Les titulaires de carnets ATA qui souhaitent nommer un représentant en Iran peuvent s'adresser à :

Tchakad Mehr Int'l Trans Co | Directeur général : M. Babak Amali

Tél./téléc. : 0098-21-88926054, 88926055 | Cellulaire : 0098-912-1004080 / 0098-912-2094105

Courriel : tchakadmehr@itair.com

La société est autorisée par l'organisme garant national iranien et les douanes iraniennes à cette fin. (mai 2009)

Pour une liste des bureaux des douanes autorisées à traiter les Carnets ATA pendant les heures d'ouverture, veuillez communiquer avec votre représentant de Carnet.

IRLANDE (IE)

DUBLIN CHAMBER OF COMMERCE

7 Clare Street | Dublin 2

Tél. : (353-1) 644 7204 | Téléc. : (353-1) 644 7234

Site Web : www.dublinchamber.ie

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

ISLANDE (IS)

ICELAND CHAMBER OF COMMERCE

Borgartun 35 | 105 Reykjavik

Tél. : (354) 510 7100 | Téléc. : (354) 568 6564

Site Web: www.chamber.is

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

ISLE OF MAN

ICELAND CHAMBER OF COMMERCE

House of Commerce, Kringlan 7 | IS-103 Reykjavik

Tél. : (354) 510 7100 | Téléc. : (354) 568 6564

Site Web : www.chamber.is/

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Voir le Royaume Uni.

ISRAEL (IL)

FEDERATION OF ISRAELI CHAMBERS OF COMMERCE

84 Hahashmonaim Street | P.O. Box 20027 | Tel-Aviv 61200
Tél. : (972-3) 563 10 09 ou (972-3) 563 10 10 | Téléc. : (972-3) 562 89 10
Site Web: www.chamber.org.il

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Afin d'obtenir un permis pour importer du matériel de communications par satellite (excluant ceux qui sont énumérés ci-dessous), les détenteurs de carnet doivent présenter une demande auprès du ministère des Communications. Personnes-ressources : Hezi Naor - 972-03-5198266
Moshe Galili - 972-03-5198281/2. (février 2003)

1. téléphones cellulaires selon la liste publiée par le ministère des Communications;
2. logiciels de communication de 2,4 GHz seulement;
3. transmetteurs GPS pour mesurage géographique.

L'importation temporaire en Israël d'équipement pour les parcs d'amusements ne sera pas admise sous couvert d'un carnet ATA sans l'autorisation de la Standards Institution d'Israël. Les titulaires de carnet doivent présenter une demande directement à M. Tal Kahane de la Standards Institution d'Israël. Téléphone : 972-3-6465154; télécopieur : 972-3-6465058. Cette directive s'applique à l'équipement classé aux numéros 95.04 et 95.08 du tarif des douanes. (janvier 2006)

Les photos des bijoux et des montres doivent être annexées au carnet. (mai 2006)

Les autorités douanières d'Israël n'acceptent pas de carnet de remplacement pour prolonger la validité d'un carnet. (Décembre 2008)

ITALIE (IT)

UNIONE ITALIANA DELLE CAMERE DI COMMERCIO INDUSTRIA ARTIGIANATO ET AGRICOLTURA (UNIONCAMERE)

Piazza Sallustio | IT-00187 Roma

Tél. : (39-06) 470 42 35 / 36 | Téléc. : (39-06) 487 19 95

Site Web: www.unioncamere.it

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Voici quelques informations spéciales et des pratiques recueillies d'Italie en ce qui concerne l'utilisation du carnet ATA durant la pandémie COVID-19.

L'association garante en Italie recommande deux options pour les carnets arrivant à expiration :

Utiliser un Carnet de remplacement ;

Demander une autorisation afin que la date de réexportation soit prolongée.

1) En ce qui concerne le premier avis, le carnet ATA de remplacement doit être émis et reçu par les bureaux de douane (pays de départ et bureaux de douane italiennes) strictement avant la première date d'expiration du carnet ATA afin d'éviter tout litige possible et de demande de paiement des droits de douane et taxes.

2) Les instructions fournies par les douanes italiennes permettent de reporter les opérations de réexportation un mois après la date de validité du carnet ATA.

Les détenteurs des carnets ATA arrivant à expiration pourraient envoyer à l'Association garante italienne une demande d'autorisation de réexportation en précisant que le retard a été causé par la situation épidémique actuelle.

Voici les données requises :

Numéro du carnet Ata

Date d'expiration

Nom du bureau de douane où les formalités doivent être accomplies.

Les demandes doivent être envoyées à l'adresse suivante estero@legalmail.it.

Objet : bijoux - Il est fortement recommandé d'annexer des photographies d'identification à la liste générale. (juin 2002)

Dans le cas où les titulaires / représentants de carnets quittent l'Italie via un bureau de douane , le bureau de douane utilisera des volets et des souches de transit au lieu de ceux de réexportation pour dédouaner l'importation temporaire. Conformément à ces dispositions, la souche de décharge de transit (opération effectuée par un bureau situé en Italie et / ou à la frontière de l'UE) sera acceptée comme preuve de réexportation.

Les carnets ATA peuvent être utilisés par les détenteurs de carnets ou les représentants autorisés. Le nom du représentant autorisé doit être imprimé dans la case B de la page de couverture et des volets du carnet. Le cas échéant une procuration délivrée par le détenteur du carnet au représentant est requise à la frontière. Ladite procuration doit être estampillée par l'association émettrice, à condition que la case B mentionne les noms des représentant autorisés.

JAPON (JP)

THE JAPAN CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY (CONSIGNEE: THE JAPAN COMMERCIAL ARBITRATION ASSOCIATION)

3rd Floor, Hirose Building, 3-17 | Kanda Nishiki-cho, Chiyoda-ku | Tokyo 101-0054

Tél. : (81-3) 5280-5171 | Téléc. : (81-3) 5280-5170

Site Web: <http://www.jcaa.or.jp/carnet-j/index.html>

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Les marchandises doivent être réexportées dans une manière efficace parce que les douanes japonaises ne transféreront pas les marchandises sur un nouveau carnet. (février 2003)

Les équipements sportifs pour les événements sportifs internationaux peuvent être couverts par les carnets ATA en tant que Matériel professionnel ou Expositions et foires.

L'utilisation d'un carnet n'élimine pas les exigences habituelles relatives aux marchandises règlementée ou aux contrôles de permis, et les produits consommables ou jetables ne doivent pas être importés sous un carnet, même s'ils doivent être utilisés pour la manifestation sportive internationale.

JERSEY

LONDON CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY

33 Queen Street | London EC4R 1AP

Tél. : (44-207) 248 4444 | Téléc. : (44-207) 203 1891

Site Web : www.londonchamber.co.uk

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

KAZAKHSTAN (KZ)

Chamber of International Commerce of Kazakhstan

010000, 19, KabanbayBatyr av.,

Nur-Sultan city, Republic of Kazakhstan

Tel: +7 7172 27 96 16 / 27 90 54 / 27 90 55

Site Web: www.atameken.kz; www.kazcic.kz

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

Consultez le site des douanes de Kazakhstan à:

<https://www.export.gov/article?id=Kazakhstan-customs-regulations>

LESOTHO (LS)

SOUTH AFRICAN CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY (SACCI)

P.O. Box 213 | Saxonwold 2132

Tél. : (27-11) 446 38 00 | Téléc. : (27-11) 86 528 17 46 or 86 528 26 62 or 11 446 38 04

Site Web: www.sacci.org.za

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

LETONIE (LV)

LATVIAN CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY

Kr. Valdemara Street 35 | Riga LV-1010

Tél. : (371) 67 22 55 95 - 67 32 23 27 | Téléc. : (371) 67 82 00 92

Site Web: www.chamber.lv

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale

LIBAN (LB)

CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET D'AGRICULTURE DE BEYROUTH ET DU MONT LIBAN

Rue Justinien | C.P. 11/1801 | Beyrouth

Tél. : (961-1) 353-390, 391, 392, 393 | Téléc. : (961-1) 743-377

Site Web: www.ccib.org.lb

Accepte les Carnets ATA pour:

Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Les catégories de marchandises suivantes sont interdites au Liban; par conséquent, elles ne peuvent figurer dans un Carnet :

- **Dispositions relatives à la sécurité** : armes, bombes, etc.
- **Prohibitions politiques** : consultez les Services de carnet pour obtenir la liste
- **Prohibitions sanitaires** : drogues et substances psychotropes
- **Prohibitions morales** : bandes et films pornographiques

L'importation temporaire de bijoux sous le couvert d'un Carnet ATA est acceptée par les douanes libanaises aux conditions suivantes :

- Les bijoux doivent être exposés à des foires, des expositions, des congrès ou événements semblables organisés à des fins privées dans des commerces ou des établissements locaux dans le but de vendre les marchandises étrangères exposées.
- Le titulaire du Carnet ATA doit inclure des photos en couleurs des articles exposés pour qu'ils puissent facilement être identifiés lors de l'importation et surtout lors de la réexportation.
- Le titulaire du Carnet ATA doit donner une description détaillée des bijoux dans la liste générale (poids, nature, forme, composantes, etc.).
- Tous les bijoux doivent être réexportés à la fin de l'exposition.

LIECHTENSTEIN

ALLIANCE DES CHAMBRES DE COMMERCE SUISSES

4, Bld du Théâtre | B.P. 5039 | CH-1211 Genève 11

Tél. : (41-22) 819 91 40 | Téléc. : (41-22) 819 91 44

Site Web: www.ccig.ch / www.ataswiss.ch

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

LITUANIE (LT)

ASSOCIATION OF LITHUANIAN CHAMBERS OF COMMERCE, INDUSTRY AND CRAFTS

J Vašingtono sq. 1-63a | LT-01108 Vilnius
Tél.: (370) 5 261 21 02 | Téléc.: (370) 5 261 21 12
Site Web : www.chambers.lt

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

LUXEMBOURG (LU)

FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA BELGIQUE (FCCIB)

Avenue Louise 500 | B-1050 Bruxelles | Belgium
Tél. : (32-2) 209 05 50 | Téléc. : (32-2) 209 05 68
Site Web: www.cci.be

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

MACAO (MO)

CHAMBRE DE COMMERCE DE MACAO

Rua de Xangai 175 | Edif. ACM, 5° | Macao, China

Tél. : + 853 2857 6833 | Téléc. : + 853 2859 4513

Site Web: www.acm.org.mo

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

MACÉDOINE DU NORD (MK), RÉPUBLIQUE DE

ECONOMIC CHAMBER OF MACEDONIA

Dimitrie Cupovski Street No.13 | P.O. Box 324 | 1000 Skopje

Tél. : (389-2) 3244 000; 3244 023 | Téléc. : (389-2) 3244 088

Site Web : <http://www.mchamber.org.mk/>

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

MADAGASCAR

FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MADAGASCAR

IVR 42 Espace Conquête Antanimena (101) | 101 Antananarivo

Tél. : + 261 20 22 213 22

Site Web: www.federationccimada.org

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Une copie de la liste des biens doit être disponible en français lorsque les Carnets ATA sont remplis dans une autre langue.

Pour une liste des bureaux des douanes autorisées à traiter les Carnets ATA, veuillez communiquer avec votre représentant de Carnet.

MALAISIE (MY)

THE MALAYSIAN INTERNATIONAL CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY

Suite C-8-8 (8th Floor) | Block C | Plaza Mont' Kiara | 2 Jalan 1/70C | Mont' Kiara | 50480
Kuala Lumpur

Tél. : (60-3) 6201 7708 | Téléc. : (60-3) 6201 7705

Site Web: www.micci.com

Mailing Address: P.O. Box 12921 | 50792 Kuala Lumpur

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Les Carnets ATA **ne sont pas acceptés** pour le trafic postal.

MALTE (MT)

THE MALTA CHAMBER OF COMMERCE, ENTERPRISE AND INDUSTRY

Exchange Buildings | Republic Street | Valletta VLT 1117

Tél. : (356) 21 233 873 | Téléc. : (356) 21 245 223

Site Web: www.maltachamber.org.mt

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

MAROC (MA)

Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services Casablanca - Settat

98 Mohammed V Blvd | Casablanca

Tél. : (212-522) 26 44 38 or 26 43 27/71 | Téléc. : (212-522) 26 84 36

Site Web : www.cciscs.ma

Accepte les Carnets ATA pour:

Expositions et foires (Certains matériaux professionnels seront acceptés.)

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

MARTINIQUE (MQ)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

2 rue de Viarmes | 75040 Paris Cedex 01

Tél. : (33-1) 55 65 36 21 | Téléc. : (33-1) 55 65 36 18

Site Web: <http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/international/admission-temporaire>

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

MAYOTTE

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

2 rue de Viarmes | 75040 Paris Cedex 01

Tél. : (33-1) 55 65 36 21 | Téléc. : (33-1) 55 65 36 18

Site Web: <http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/international/admission-temporaire>

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

MELILLA

CONSEJO SUPERIO DE LAS CÁMARAS OFICIALES DE COMERCIO, INDUSTRIA Y MAVEGACIÒN DE ESPAÑA

Ribera del Loria 12 | 28042 Madrid

Tél. : (34-91) 590 69 14 | Téléc. : (34-91) 590 69 59 / (34-91) 590 69 10

Site Web: www.plancameral.org

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

MEXIQUE (MX)

MEXICO CITY NATIONAL CHAMBER OF COMMERCE (CANACO)

Paseo de la Reforma No. 42 Col. Centro C.P. | 06040 Mexico City

Tél: + 5255 3685 2269 | Téléc.: + 5255 3685 2200

Site Web : www.carnet-ata.org

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux*, Expositions et foires, Matériel professionnel
(*réservation concernant la collecte de droits de douane sur les échantillons)

Mise en garde:

Les autorités douanières mexicaines autorisent les marchandises temporairement importées à rester sur leur territoire pendant six mois seulement. Cette période peut être prolongée de six mois, pourvu que la demande de prolongation soit faite avant l'expiration de la première période de six mois.

Les titulaires doivent également avertir les autorités douanières mexicaines (Servicio de Administracion Tributaria - SAT) qu'ils ont l'intention d'utiliser leurs carnets au Mexique **avant leur arrivée sur le territoire des douanes mexicaines**. À cette fin, le système d'enregistrement du Carnet ATA est affiché sur le site Web de la Mexico City National Chamber of Commerce : <http://www.carnet-ata.org/>

Les renseignements suivants doivent être consignés dans le système d'enregistrement :

1. Type de Carnet ATA (original, duplicata, remplacement)
2. Numéro de Carnet ATA
3. Numéro de remplacement du Carnet ATA (le cas échéant)
4. Nom de l'organisme garant
5. Nom du titulaire selon la case A de la couverture verte
6. Coordonnées du représentant autorisé selon la case B de la couverture verte
7. Date de délivrance/date d'expiration du Carnet (inscrire année/mois/jour)
8. Utilisation prévue des marchandises (Tél qu'indiqué à la case C du Carnet)
9. Description générale des marchandises

10. Nombre total d'articles selon la 3e colonne de la Liste générale
11. Valeur totale des marchandises selon la 5e colonne de la Liste générale
12. Moyen de transport (par mer, par air ou par route)
13. But de la visite au Mexique

Des amendes sévères seront imposées aux titulaires de carnets qui ne réexportent pas leurs marchandises dans la période de six mois. Pour éviter ces amendes, demandez un prolongement un mois avant la date limite en communiquant avec CANACO par l'entremise d'une lettre expliquant la raison pour la prolongation (**Modèle anglais, Modèle espagnole**). Annexer à la lettre une copie électronique de la couverture verte du carnet, la liste générale des marchandises et la souche d'importation. La lettre doit être envoyée à :

- (eriosj@camaradecomerciodemexico.com.mx; eriosj@ccmexico.com.mx)

De plus, pour obtenir le dédouanement des marchandises couvertes par le carnet en dehors de la période de six mois, le titulaire doit contacter CANACO qui avisera les douanes mexicaines que les marchandises peuvent être dédouanées. Des frais administratifs peuvent s'appliquer.

CANACO a un registre des sociétés au Mexique qui offrent des services pour l'importation et la réexportation des marchandises du carnet qui entrent dans le pays par la cargaison ou à travers les services d'un transitaire (ce registre ne s'applique pas directement aux sociétés étrangères qui importent ou réexportent leurs marchandises sous la couverture du carnet ATA - la zone passagers). La société mexicaine serait responsable d'aviser CANACO au préalable (et non le détenteur du carnet). La liste peut être consultée au <http://carnetatamexico.com.mx/home/padron.php>

Pour une liste des bureaux des douanes autorisées à traiter les Carnets ATA, veuillez communiquer avec votre représentant de Carnet.

MOLDAVIE (MD)

CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY OF THE REPUBLIC OF MOLDOVA

151 Stefan cel Mare Av. | MD-2004 Chisinau

Tel: + 373 22 23 88 19 / + 373 22 24 51 48 / + 373 22 23 88 60

Fax: + 373 22 23 88 19 / + 373 22 23 88 60

Website: www.chamber.md

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

MONACO (MC)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

2 rue de Viarmes | 75040 Paris Cedex 01

Tél : (33-1) 55 65 36 21 | Téléc (33-1) 55 65 36 18

Site Web: <http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/international/admission-temporaire>

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

MONGOLIE (MN)

MONGOLIAN NATIONAL CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY

Mahatma Gandhi Street | Ulaanbaatar 17011, Khan-Uul district |

15th Khoroo, Mongolia | Ulaanbaatar Shuudan - 101011001

Tél : (976-11) 31 23 71 | Téléc. : (976-11) 32 46 20

Site Web : www.mongolchamber.mn

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour une liste des bureaux des douanes autorisées à traiter les Carnets ATA, veuillez communiquer avec votre représentant de Carnet.

En Mongolie, les véhicules ne peuvent être admis sous la couverture d'un Carnet. L'admission temporaire des véhicules dans ce pays devrait avoir lieu sous la couverture des carnets CPD (carnets de passages en douane).

MONTENEGRO (ME)

CHAMBER OF ECONOMY OF MONTENEGRO (CEM)

Novaka Miloseva 29/II | Podgorica

Tel: +382 20 230 422 | Fax: +382 20 230 493

Web Site: www.privrednakomora.me

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

NAMIBIE (NA)

SOUTH AFRICAN CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY (SACCI)

P.O. Box 213 | Saxonwold 2132

Tél. : (27-11) 446 38 00 | Téléc. : (27-11) 86 528 17 46 ou 86 528 26 62 ou 11 446 38 04

Site Web: www.sacci.org.za

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

NORVÈGE (NO)

OSLO CHAMBER OF COMMERCE

St. Olavsgate 27 | 0166 Oslo

Mailing Address: P.O. Box 2874 - Solli | 0230 Oslo

Tel: (47) 22 12 94 00

Web Site: www.chamber.no

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Les carnets ATA ne sont pas acceptés dans les deux collectivités territoriales non constituées d'outre-mer et les trois dépendances de la Norvège.

Consultez le site des douanes de la Norvège au: NorwayCustoms.gov

NOUVELLE CALÉDONIE (NC)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

2 rue de Viarmes | 75040 Paris Cedex 01

Tél. : (33-1) 55 65 36 21 | Téléc. : (33-1) 55 65 36 18

Site Web: <http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/international/admission-temporaire>

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

NOUVELLE-ZÉLANDE (NZ)

WELLINGTON EMPLOYERS' CHAMBER OF COMMERCE (WECC)

Level 2, Lumley House | 3-11 Hunter Street | Wellington 6011

Courrier: P.O. Box 1087 | Wellington 6040

Tél. : (64-4) 470 9926

Site Web: www.wecc.org.nz

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

PAKISTAN (PK)

ICC PAKISTAN

V.M. House | West Wharf Road | P.O. Box 4050 | Karachi 74000

Tél: (92-21) 3231 1453 / 3231 1142 | Téléc. : (92-21) 3231 0630 / 3231 1286

Site Web: www.iccpakistan.com

Accepte les Carnets ATA pour:

Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

PAYS-BAS (NL)

AMSTERDAM CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY

Sint Jacobsstraat 300 | 3511 BT UTRECHT

Mailing Address: P.O. Box 48 | 3500 AA UTRECHT

Tel: 088 585 1631 | Fax:

Web Site: www.kvk.nl

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

POLOGNE (PL)

CHAMBRE DE COMMERCE DE POLOGNE

ul. Trebacka 4 | B.P. Box 361 | 00-074 Warszawa

Tél. : (48-22) 630 98 10 | Téléc. : (48-22) 827 46 73 - 630 99 81

Site Web : www.kig.pl

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

L'association garante de Pologne suggère que deux ensembles de certificats de transit soient émis pour chaque visite en Pologne.

Une liste des postes douaniers de Pologne est affichée sur leur site Web à l'adresse www.clo.pl.

POLYNÉSIE FRANÇAISE (PF), Y COMPRIS TAHITI

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

2, rue Adolphe Jullien | 75001 Paris | France

Tél. : (33-1) 55 65 30 14 ou 55 65 36 03 | Téléc. : (33-1) 42 36 60 92

Site Web: www.ccip.fr/formint

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

PORTUGAL (PT)

CÂMARA DE COMÉRCIO E INDÚSTRIA PORTUGUESA

Palácio do Comércio | Rua das Portas de Santo Antão 89 | 1169-022 Lisboa

Tel: (351-21) 322 4050 | Fax: (351-21) 322 4052

Web Site: www.ccip.pt

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Les douanes exigent une traduction lorsque les Carnets ATA sont remplis dans une autre langue.

Pour une liste des bureaux des douanes autorisées à traiter les Carnets ATA pendant les heures d'ouverture, veuillez communiquer avec votre représentant de Carnet.

PUERTO RICO

UNITED STATES COUNCIL FOR INTERNATIONAL BUSINESS

1212 Avenue of the Americas | New York, NY 10036

Tél. : (1-212) 354 4480 | Téléc. : (1-212) 944 0012

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

QATAR (QA)

Qatar Chamber of Commerce and Industry

P.O. BOX : 402 | Doha, Qatar

Tél. : 974- 44555885/ 974 4455-9108 | Téléc. : 974-44661693

Site Web: <https://qatarchamber.com/>

Accepte les Carnets ATA pour:

Expositions et foires

Carnet Advisory:

Qatar n'accepte pas des envois partiels.

L'importation en lots fractionnés n'est pas acceptée.

Les Carnets ATA ne sont pas aussi acceptés pour le trafic postal.

Consultez le site des douanes de Qatar à:

<http://www.customs.gov.qa/eng/contact.php>

Des pénalités seront imposés sur les marchandises ne pouvant être réexportées parce qu'elles ont été réexportées plus tard que la date finale stipulée par les douanes.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE (CZ)

CHAMBRE ÉCONOMIQUE DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Florentinum | Na Florenci 2116/15 - 110 00 Praha 1

Tél. : (420) 266 721 372 - 266 721 380 | Téléc. : (420) 266 721 694

Site Web: www.komora.cz / www.hkcr.cz

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

ROUMANIE (RO)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE ROUMANIE

Blvd. Octavian Goga No. 2, Sector 3 | Bucharest 030982

Tél. : (40-21) 319 01 00 or 319 01 02 or 319 00 95 | Téléc. : (40-21) 319 01 01

Site Web: www.ccir.ro

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

ROYAUME-UNI (GB)

LONDON CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY

33 Queen Street | London EC4R 1AP

Tél. : (44-207) 248 4444 | Téléc. : (44-207) 203 1891

Site Web: www.londonchamber.co.uk

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

L'identification des bijoux devrait inclure le poids carats réel ou estimé de chaque article. Les bijoux anciens ou d'occasion doivent être identifiés comme tels. Le poids carats doit figurer à la colonne 2 de la liste générale et être suivi du terme « est » (pour estimé) le cas échéant. Dans tous les cas, le poids total (en grammes) doit figurer à la colonne 4.

L'usage de photographies en couleurs, avalisé par la Chambre de commerce du Canada, est fortement recommandé.

Concernant le transfert des biens, veuillez noter qu'une autorisation doit être obtenue de *HM Customs and Excise* (à l'adresse ci-dessous) :

National Carnet Unit
Custom House
Furness Quay, Salford M50 3XN
Tel: 0161 261 7197
E-Mail: atacarnetunit@hmrc.gsi.gov.uk

Bureaux de douane

Les carnets ATA sont acceptés dans tous les ports et aéroports où des installations douanières pour le dédouanement des marchandises, des passagers et des bagages sont fournies.

Toute personne entrant ou sortant du Royaume-Uni via Douvres, Euroshuttle (l'Eurotunnel) ou Holyhead doit être au courant des sites zones intérieurs qui ont été introduits afin d'atténuer la pression que les ports subissent.

Ces sites peuvent traiter les carnets ATA ainsi que la documentation CITES, TIR et CTC:

<https://www.gov.uk/government/publications/attending-an-inland-border-facility/attending-an-inland-border-facility>

<https://www.gov.uk/guidance/moving-goods-through-the-port-of-dover-and-eurotunnel-with-an-ata-carnet>

Pour le Concernant la circulation au trafic de la frontière terrestre entre la République d'Irlande et l'Irlande du Nord, les heures normales d'ouverture sont de 9h00 à 17h00. Tous les carnets ATA entrant ou sortant du Royaume-Uni via l'Irlande du Nord doivent être approuvés en Irlande du Nord.

Observation spéciales :

Pour de plus amples informations sur les aspects pertinents du système de carnet ATA au Royaume-Uni veuillez vous référer au :

<https://www.gov.uk/government/publications/notice-104-ata-and-cpd-carnets/notice-104-ata-and-cpd-carnets>

RUSSIE (RU)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA FÉDÉRATION DE LA RUSSIE

6 Ilyinka Street | 109012 Moscow

Tél. : (7-495) 620 01 57 ou (7-495) 620 01 52 | Téléc. : (7-495) 620 03 63

Site Web: eng.tpprf.ru

Courriel : ata@tpprf.ru

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Les douanes peuvent exiger une traduction lorsque les Carnets ATA sont remplis dans une autre langue.

La description des marchandises doit permettre d'identifier clairement le code de ces marchandises selon le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises de l'OMC. **Avant l'exportation des marchandises et l'émission du carnet, il est fortement recommandé de soumettre pour approbation une copie de la liste générale aux autorités douanières russes.**

Il est fortement recommandé d'annexer des photographies d'identification à la liste générale. Les photos devraient être disponibles au moment de déclaration à la frontière.

Les Carnets ATA ne sont pas acceptés ni pour les marchandises non accompagnées ni pour le trafic postal.

Les bureaux de douane utilisent les feuilles de transit bleues du Carnet ATA uniquement pour les transits internes.

Pour les foires-expositions, il est conseillé d'indiquer le nom de l'exposition et le lieu où elle se tient. Il est également conseillé pour les représentants d'un titulaire du carnet d'avoir une procuration aisément disponible.

Pour une liste des bureaux des douanes autorisées à traiter les Carnets ATA, veuillez communiquer avec votre représentant de Carnet.

SÉNÉGAL (SN)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RÉGION DE DAKAR

1 Place de l'Indépendance | B.P. 118 | Dakar

Tél. : (221) 823 71 89 | Téléc. : (221) 823 93 63

Site Web: www.cciad.sn

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

SERBIE (RS)

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SERBIE

Rue Resavska 13-15 | 11000 Belgrade

Tél: (381-11) 3304-535 / 3304-537 | Téléc. : (381-11) 3231-016

Site Web: www.pks.rs

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Les Carnets ATA ne sont pas acceptés ni pour les marchandises non accompagnées ni pour le trafic postal.

Pour une liste des bureaux des douanes autorisées à traiter les Carnets ATA pendant les heures d'ouverture, veuillez communiquer avec votre représentant de Carnet.

À compter du 1^{er} Juin 2019, le gouvernement serbe à fixer le montant de frais de régularisation du carnet ATA à 7940.00 dinars serbe.

SINGAPOUR (SG)

SINGAPORE INTERNATIONAL CHAMBER OF COMMERCE

6 Raffles Quay #10-01 | Singapore 048580
Tél. : (65) 6500 0988 | Téléc. : (65) 6534 1052
Site Web: www.sicc.com.sg

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Les carnets sont limités à six mois. Si le séjour doit être prolongé, le détenteur d'un carnet doit présenter une demande avant la date d'expiration du carnet ou la date de réexportation fixée (Tél qu'indiqué à la case # 2 de la souche d'importation) à :

Temporary Import Unit
Revenue House, 55 Newton Road #10-01
Singapore 307987
Tel.: 6355-2000 / Fax: 6250-9606

Les carnets émis pour les expositions et les foires ne peuvent être émis que pour une seule entrée.

SLOVAQUE (République) (SK)

SLOVAK CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY

Viedenska str. 5 | Incheba Building, 15th Floor | Bratislava-Petržalka

Tél. : (421-2) 67 20 26 11 / (421-2) 62 41 17 63 | Téléc. : (421-2) 67 20 26 00

Site Web: www.scci.sk

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour une liste des bureaux des douanes autorisées à traiter les Carnets ATA, veuillez communiquer avec votre représentant de Carnet.

SLOVÉNIE (SI)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SLOVÉNIE

Département de documents publics | Dimičeva 13 | SI-1504 Ljubljana

Tél. : (386-1) 5898 119 | Téléc. : (386-1) 2329 271

Site Web: www.gzs.si

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour une liste des bureaux des douanes autorisées à traiter les Carnets ATA, veuillez communiquer avec votre représentant de Carnet.

SRI LANKA (LK)

ICC SRI LANKA

8th Floor, Aitken Spence Tower 1

305, Vauxhall Street | Colombo 00200

Tél.: (94-011) 230 78 41 / 230 78 25 | (94-0 115) 33 33 92 | Téléc.: (94-011) 230 78 41

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

ST. BARTHELEMY

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

2 rue de Viarmes | 75040 Paris Cedex 01

Tél. : (33-1) 55 65 36 21 | Téléc. : (33-1) 55 65 36 18

Site Web: <http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/international/admission-temporaire>

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

ST. MARTIN, PARTIE FRANÇAISE

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

2 rue de Viarmes | 75040 Paris Cedex 01

Tél. : (33-1) 55 65 36 21 | Téléc. : (33-1) 55 65 36 18

Site Web: <http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/international/admission-temporaire>

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

SUÈDE (SE)

THE STOCKHOLM CHAMBER OF COMMERCE

P.O. Box 16050 | SE-103 21 Stockholm

Tél. : (46-8) 555 100 00 | Téléc. : (46-8) 566 316 00

Site Web: www.chamber.se

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

SUISSE (CH)

ALLIANCE DES CHAMBRES DE COMMERCE SUISSES

4, boulevard du Théâtre | B.P. 5039 | CH-1211 Genève 11

Tél. :(41) 31 388 60 36

Site Web : www.ccig.ch / www.ataswiss.ch

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Il est recommandé d'utiliser des certificats de transit lorsque vous exposez en Suisse. Pour éviter les frais de régularisation, voyez à ce que les douanes suisses valident les certificats de transit.

Des frais de régularisation s'appliquent également si le certificat de réexportation blanc n'est pas validé au moment du départ de la Suisse. N.B. La Suisse n'est pas membre de l'Union Européenne.

Consultez le site des douanes suisse à:

<http://www.pwebapps.ezv.admin.ch/apps/dst/?lang=4>

SWAZILAND (SZ)

SOUTH AFRICAN CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY (SACCI)

P.O. Box 213 | Saxonwold 2132

Tél. : (27-11) 446 38 00 | Téléc. : (27-11) 86 528 17 46 ou 86 528 26 62 ou 11 446 38 04

Site Web: www.sacci.org.za

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

TAHITI (POLYNÉSIE FRANÇAISE)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

2 rue de Viarmes | 75040 Paris Cedex 01

Tél: (33-1) 55 65 36 21 | Téléc. : (33-1) 55 65 36 18

Site Web : www.ccip.fr/formint

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

TAÏWAN

TAIWAN EXTERNAL TRADE DEVELOPMENT COUNCIL (TAITRA)

5F, 333 Keelung Road, Sec. 1 | Taipei 11012

Tél. : (886-2) 27 25 52 00 | Téléc. : (886-2) 27 57 69 98

Site Web: <http://www.taiwantrade.com.tw/>

Accepte les Carnets CPD pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires

(La majorité des matériaux professionnels est acceptée)

Mise en garde:

Un accord bilatéral a été signé entre le Canada et le Taïwan pour les Carnets CPD. Le carnet CPD n'est valide que pour une seule entrée au cours de sa période de validité.

Les marchandises doivent être réexportées dans une manière efficace parce que les douanes de Taipei ne transféreront pas les marchandises sur un nouveau carnet.

Le poids brut par unité (sac / paquet) doit être inférieur à 30 kilogrammes.

Consultez le site des douanes de Taipei au: <http://eweb.customs.gov.tw/>

TASMANIE

VICTORIAN EMPLOYERS' CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY

486 Albert Street - East Melbourne VIC 3002 | G.P.O. Box 4352 - Melbourne, VIC 3001

Tél: (61-3) 8662 5380 | Téléc. : (61-3) 8662 5201

Web Site: www.vecci.org.au

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Pour le moment, à notre connaissance, il n'existe aucune exigence spéciale.

THAÏLANDE (TH)

BOARD OF TRADE OF THAILAND

150/2 Rajbopit Road | Bangkok 10200

Tél. : (66-2) 018 68 88 x5500 | Téléc.: (66-2) 622 18 79

Site Web: www.thaichamber.org

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Si le carnet doit être utilisé par quelqu'un autre que le titulaire du carnet, les règlements de la douane royale thaïlandaise exige qu'une lettre d'autorisation dûment signée accompagne le carnet.

Les détenteurs de carnets au départ de l'aéroport de Bangkok doivent contacter les douanes à la salle des départs, en face de l'allée 5 pour le dédouanement.

Des sévères pénalités seront imposées si le Carnet n'est pas présenté aux douanes pour vérification à la réexportation.

TURQUIE (TR)

UNION OF CHAMBERS AND COMMODITY EXCHANGES OF TURKEY (TOBB)

Dumlupinar Bulvari No: 252 (Eskişehir Yolu, 9.km) | 06530 Ankara

Tél. : (90-312) 218 22 45 ou 218 22 62 | Téléc. : (90-312) 218 22 44 ou 219 40 90,91,92,93

Site Web: <http://www.tobb.org.tr/Sayfalar/Eng/AnaSayfa.php>

<http://www.tobb.org.tr/TIRveATAKarnesi/ATA/Sayfalar/Eng/AnaSayfa.php>

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

En cas d'infraction à la procédure d'importation temporaire, les douanes turques peuvent imposer des pénalités sévères. Pour plus de détail, veuillez contacter votre représentant du service de carnets.

Lorsque la procédure d'importation temporaire est effectuée par un représentant, ce dernier doit signer la case « F » (déclaration d'importation temporaire) du volet d'importation. De plus, le nom du représentant du titulaire en Turquie doit être clairement indiqué dans la case « B » (représentée par) des volets d'importation et de réexportation qui seront traités par les douanes turques. En outre, si un représentant est indiqué dans la case "B", la procuration doit être approuvée par le consulat de Turquie afin de confirmer la validité du représentant. Les Carnets ATA qui ne seraient pas complétés conformément à ces instructions ne seront plus acceptés par les douanes turques.

Demande d'extension de la période d'admission : la Turquie accorde normalement un délai de six mois pour la réexportation finale des marchandises. Si le détenteur du carnet a besoin de repousser cette date, l'extension peut être accordée par les douanes turques jusqu'à la date d'échéance du Carnet.

En ce qui concerne l'équipement professionnel, les douanes turques exigent le titulaire du carnet (ou son / sa représentant (s)) de détenir un passeport étranger.

UKRAINE (UA)

UKRAINIAN CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY

33, vul. Velyka Zhytomyrska | Kiev 01601

Tél: (380-44) 584 28 21 | Téléc. : (380-44) 584 28 21

Site Web: www.ucci.org.ua/home/html | ata.ucci.org.ua

Accepte les Carnets ATA pour:

Échantillons commerciaux, Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

La liste des bureaux douaniers à la frontière de la Russie autorisés à valider les carnets ATA incluent :

- Dolzhansky (UA)
- Novo-Shakhtinsk (RU)
- Krasna Talivka (UA)
- Voloshino (RU)
- Hoptivka (UA)
- Nekhoteyevka (RU)
- Bachivsk (UA)
- Troebortneye (RU)

Les carnets ATA ne peuvent pas être utilisés pour importer du matériel professionnel aux fins de travail en construction. (Novembre 2010) Pour plus de détail, veuillez contacter votre représentant du service de carnets.

Si les marchandises sont réexportées après la date d'expiration du carnet, des pénalités peuvent être imposées.

UNION EUROPÉENNE (UE)

Un Carnet ATA est obligatoire pour l'importation temporaire de la plupart des marchandises entrant en UE.

Accepte les Carnets ATA pour:

Mise en garde:

Informations supplémentaires:

Pays membres de l'Union européenne (UE) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Slovaque, République Tchèque, Roumanie, Royaume Uni, Slovénie, Suède.